## Commission Tripartite Romande Rapport 2010

Blaise Geiser

La Commission tripartite romande existe depuis de longues années. Historiquement elle réunit les employeurs, les employés et les écoles de formation du social. Jusqu'en 2010 elle n'était pas constituée en association, ce qui ne l'a pas empêchée d'être très active dans certaines périodes clé de la mise en place des écoles et des formations (entre autre en emplois). On y trouve aussi l'émergence de la création des CCT.

Dès le 4 novembre 2010, réunis au Foyer du Servan à Lausanne, se constitue une association au sens des art. 60ss CC qui affirme sa volonté de s'organiser corporativement et acquiert ainsi la personnalité juridique (art.60 al. 1 CC).

## Mission

La Commission Tripartite a pour mission d'offrir une plateforme d'informations mutuelles, d'échanges réciproques, de débats et de prises de position entre les partenaires concerné-é-s par les formations de niveau HES en vue d'influer sur la politique de formation en travail social de la HES-SO, sur les politiques sociales et sur les pratiques professionnelles.

## La Commission tripartite a pour but :

- organiser les conditions nécessaires sur des projets impliquant les écoles de travail social de la HES-SO et les milieux professionnels concernés ;
- organiser la participation des milieux professionnels dans les démarches d'évaluation des programmes de formation conduits par le domaine Travail social de la HES-SO;
- veiller à la qualité du partenariat entre les institutions et la HES-SO en matière de formation pratique ;
- proposer les représentations des milieux professionnels dans les groupes de travail, conseil scientifique, groupes de pilotage, etc. prévus par le domaine Travail social de la HES-SO;
- proposer des études et enquêtes sur des problèmes qui relèvent de sa mission et sur l'articulation entre les formations et les besoins du terrain ;
- assurer une veille stratégique sur l'évolution des politiques de formation, des politiques sociales ainsi que des pratiques et des institutions du travail social ;
- diffuser auprès de ses membres les informations utiles au sujet des évolutions et des projets dans les écoles et dans les organisations professionnelles ;
- exprimer des prises de position à l'égard des autorités, notamment en matière de politique de formation ;

- engager des actions visant à promouvoir la qualité de l'intervention professionnelle et la professionnalisation du travail social.

Il a été décidé que la cotisation s'élèverait à Fr : 50.- annuellement par association ou groupement supra-cantonal ou cantonal représentant les institutions du domaine social, les directions d'institutions, les associations professionnelles des employés-e-es actifs-ves dans le domaine social et les services cantonaux de l'Etat concernés par la mission et les buts de la Commission Tripartite. Actuellement 25 groupements de suisse romande en font partie.

**VAE** (Validation des acquis de l'expérience)

Cela concerne la validation lorsque l'on veut faire une formation de type bachelor. Les personnes intéressées peuvent voir les conditions sur le site <a href="www.vae-formations.ch">www.vae-formations.ch</a>. C'est l'Université de Genève et la HES-SO qui gère cela.

**Congrès AIFRIS** (Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'intervention Sociale)

Elle organise son 4<sup>ème</sup> congrès du 5 au 8 juillet 2011 à la HETS (Haute Ecole de travail social) à Genève. Le thème en sera < Crises, gouvernances, développement durable : Quelles articulations avec l'intervention sociale ?> Toutes informations sur <a href="http://aifris.eu">http://aifris.eu</a>

Le soussigné tient à disposition des personnes intéressées, par internet, les statuts de la Tripartite, la liste complète des membres ainsi que le p-v de la séance constitutive de l'association du 4 novembre 2010 à l'adresse suivante : <u>blaise.geiser@sunrise.ch</u>

La prochaine rencontre de la Commission Tripartite Romande aura lieu le jeudi 31 mars 2011 dès 9h15.

Boudry, 16 février 2011/BG